CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E22160** **VALABLE JUSQU'AU** **14/11/2026**

ÉDITÉ LE 27/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/02/1997

Raison sociale : SARL BOUHOURS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/12/1999

Capital : 7 622

66 RUE DU CLOS RENARD
BP 44
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 97 B 193

Siret : 411 395 437 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0013236

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 033281062029

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 033281062029

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 02 38 58 44 76 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BOUHOURS ARNAUD CO-GÉRANT / LAMOTTE MARC CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.bouhours.fr

E-mail : bouhours@orange.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 922 883 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	10	07/11/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m²	5	24/10/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2026 14:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E22160** **VALABLE JUSQU'AU** **14/11/2026**

ÉDITÉ LE **27/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/02/1997
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/12/1999
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 97 B 193

Siret : **411 395 437 00022**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 0013236
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 033281062029
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 033281062029
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : **SARL BOUHOURS**

66 RUE DU CLOS RENARD
BP 44
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Téléphone : 02 38 58 44 76 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.bouhours.fr
E-mail : bouhours@orange.fr

Responsabilité légale :
BOUHOURS ARNAUD CO-GÉRANT / LAMOTTE MARC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2026 14:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.